

NOTE DE PRESSE #056

LE 24 JUIN 2025

Le RHAJAC s'empresse de dénoncer le coup d'État des trois conseillers-présidents inculpés pour corruption en connivence avec Laurent Saincy au profit du Premier ministre Alix Didier Fils-Aimé

Le Réseau haïtien des journalistes anti-corruption dénonce un complot du Premier ministre Alix Didier Fils-Aimé impliquant les trois conseillers-présidents — Louis Gérard Gilles, Smith Augustin, Emmanuel Vertilaire — et Laurent Saincy, visant à boycotter toutes les tentatives d'organisation de Conseil des ministres, en brillant par leur absence et en abusant de l'article 15.1 du décret du 27 mai 2024 portant organisation et fonctionnement du CPT, alors que la population est dans le tourment total.

Nous avons comme information que le Premier ministre Alix Didier Fils-Aimé, après avoir pris en otage les drones explosifs pour protéger les gangs, empêche l'organisation des Conseils des ministres :

- Pour ne pas retirer l'unité des drones explosifs sous son autorité (aucun chef terroriste neutralisé, protection du terroriste Vitelhomme Innocent)
- Pour diriger seul, à l'instar de l'ex-PM Ariel Henry
- Pour nommer des maires à travers le pays
- Pour négocier l'amnistie avec les terroristes afin d'organiser des élections au profit d'Olivier Barreau, candidat à la présidence soutenu par une partie du secteur privé...

Le RHAJAC demande aux autres membres du Conseil présidentiel, tels que Edgard Leblanc Fils, Fritz Alphonse Jean, Leslie Voltaire, ainsi qu'aux observateurs Régine Abraham et Frinel Joseph, d'écarter rapidement les trois conseillers-présidents Louis Gérald Gilles, Smith Augustin et Emmanuel Vertilaire et de procéder à la révocation immédiate du Premier ministre Alix Didier Fils-Aimé pour incompétence et complicité avec les gangs.

Il demande également au Directeur général de la Police, Normil Rameau, de leur retirer leur sécurité, non seulement pour corruption, mais aussi pour avoir empêché le bon déroulement du Conseil présidentiel au profit d'Olivier Barreau et d'Alix Didier Fils-Aimé.

Ensuite, réduire le quorum à trois (3) votes, afin de continuer à prendre des décisions par des votes, pour résoudre le problème de sécurité et organiser des élections.

Djovany Michel

Secrétaire général du RHAJAC

Contact presse

+509 3456 4848

anti-corruptionrhajac@gmail.com